

Le Point SINTES n° 7

Victor Detrez

NOTE DE SYNTHÈSE N° 2021-05
PARIS, AOÛT 2021

SYNTHÈSE DES COLLECTES SINTES 2020

Le Système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) atteint son plus grand nombre de collectes en 2020. Malgré une année fortement perturbée par la crise sanitaire, 527 collectes de produits ont été réalisées. Le réseau national (les collecteurs et coordinateurs des 14 coordinations locales en métropole et des deux coordinations d'outre-mer) et les laboratoires partenaires sont restés réactifs malgré des conditions d'exercice difficiles, permettant ainsi de maintenir l'activité de veille de la composition des produits illicites circulant sur le territoire.

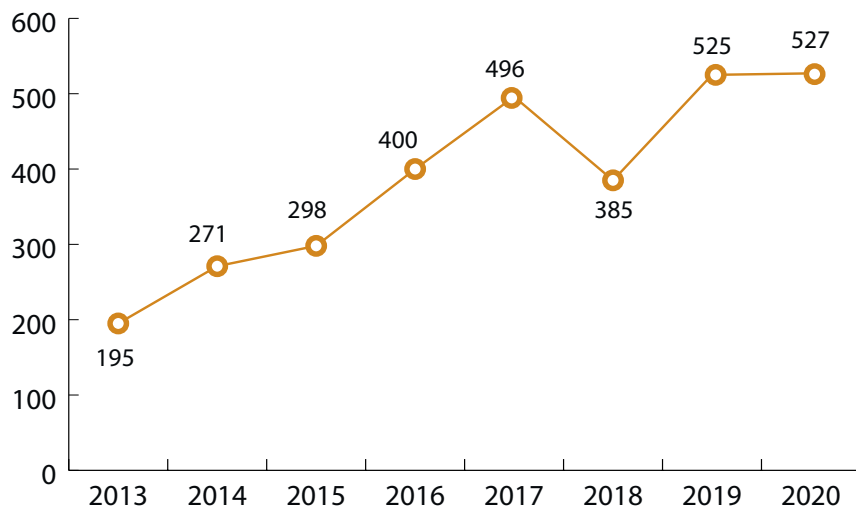
Les modalités du confinement du printemps 2020, adopté en réponse à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 (en particulier la fermeture des frontières et la stricte limitation des déplacements), ont eu des incidences nettes sur l'offre et la demande en matière de drogues. C'est ce qui a amené l'OFDT et sa coordination nationale SINTES à organiser un recueil spécifique des produits circulant du mois d'avril au mois de juin 2020 : 80 collectes réalisées hors motifs spécifiques ont été réunies au cours de cette période.

Le partenariat avec le forum d'utilisateurs en ligne Psychoactif, initié en 2016, s'est poursuivi cette année et a donné lieu à la collecte de 26 produits ayant provoqué des effets indésirables ou inattendus auprès d'utilisateurs éloignés des structures d'accueil classiques liées à l'usage de drogues. Les relations développées avec l'équipe de modération ont permis une intégration plus complète de cette méthode de collecte dans le dispositif.

Synthèse des collectes SINTES 2020	1
Motifs de collectes en 2020	2
Conformité du produit analysé au produit attendu	3
« Arnaques », tromperies et adultérations observées en 2020	4
Cas marquants	5
Principaux résultats de la veille SINTES-COVID	6
Produits largement coupés	6
« Arnaques » observées durant la veille SINTES-COVID	7
Teneurs et produits	7
Cannabis, une adultération brouillant les représentations des usagers	7
Cocaïne, un éventail de teneurs variées	9
Héroïne, faibles teneurs et fortes coupes	10
Amphétamines, baisse des teneurs hors confinement	10
MDMA/ecstasy	11
3-MMC et cathinones	12
Répertoire NPS	13
Le dispositif SINTES	14
Actualités du dispositif SINTES	16

L'année a aussi été marquée par l'apparition d'un nouveau type de produit sur le marché français, de l'herbe de cannabis très faiblement dosée en THC, adultérée par des cannabinoïdes de synthèse. L'analyse de ces premières collectes avait donné lieu à la publication d'une note SINTES dès le mois d'octobre 2020.

Figure 1. Nombre de collectes SINTES effectuées depuis 2013



Source : SINTES 2020, OFDT

MOTIFS DE COLLECTES EN 2020

Le dispositif SINTES, en tant qu'outil de suivi de l'offre et de veille sanitaire, permet la collecte et l'analyse des produits circulant parmi les usagers dans certains cas précis :

- Effets indésirables concernant toute situation où le produit provoque des effets nocifs bénins (ne nécessitant pas une prise en charge médicale) ou graves (si l'intervention d'un médecin ou de services d'urgences a été nécessaire).
- Effets inattendus, correspondant à des effets différents de ceux recherchés par l'utilisateur consommant le produit.
- Produit nouveau ou rare : ce motif permet l'analyse de produits inhabituels, permettant ainsi d'observer leur composition, le contexte de consommation, ou encore les produits de coupe.
- Non reconnu par CCM¹ : ce motif vise à venir en soutien aux dispositifs réalisant de l'analyse de drogues dans un but de réduction des risques. Lorsque ces structures sont mises en difficulté pour identifier un composant, elles peuvent solliciter le réseau SINTES pour que leurs échantillons soient analysés à l'aide d'une technique de référence (HPLC ou GCMS²).
- La veille active s'applique lorsque le dispositif SINTES cherche à observer la circulation de produits rares ou à vérifier une hypothèse émise dans le cadre de la veille sanitaire, sur la particularité d'un produit à un moment donné. C'est sur ce motif qu'a été organisée une veille SINTES-COVID, qui est néanmoins distinguée pour son caractère exceptionnel dans la figure 2.

Le dispositif SINTES est d'abord un instrument permettant la surveillance de la composition de produits psychoactifs collectés au plus près des usagers de drogues. Il est aussi un outil supplémentaire pour les structures de réduction des risques et des dommages (RdRD) qui, en faisant partie du réseau, sont en mesure d'apporter des réponses

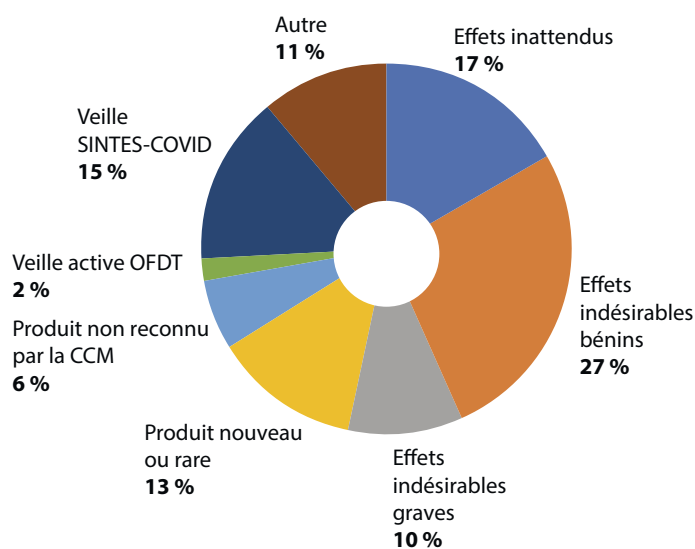
1. Chromatographie sur couche mince, méthode d'analyse qualitative, principalement utilisée en France dans le réseau « Analyse ton prod ».

2. Chromatographie liquide haute pression couplée à spectrométrie de masse ; ou chromatographie gazeuse couplée à spectrométrie de masse. On utilise ici les acronymes anglais, qui sont couramment utilisés par les professionnels.

individualisées aux usagers de leur file active ayant fait l'expérience d'effets indésirables ou inattendus. Bien que le dispositif n'intervienne pas en amont des consommations, les résultats d'analyses SINTES peuvent ensuite servir de support de prévention pour les professionnels auprès des usagers.

De plus, les laboratoires partenaires du dispositif SINTES déclarent toutes les identifications de nouvelles molécules psychoactives détectées dans les saisies policières ou douanières afin d'alimenter le réseau européen d'alerte rapide (*Early Warning System*) coordonné par l'EMCDDA permettant un échange réactif d'informations concernant ces molécules. La mise en commun de ces informations est décisive pour l'observation des compositions, de la diffusion, et des risques associés à ces nouvelles molécules.

Figure 2. Répartition des collectes SINTES 2020 selon leur motif

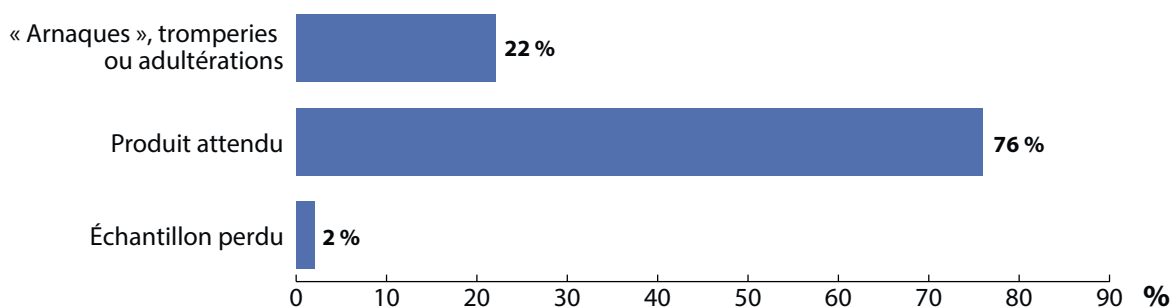


Source : SINTES 2020, OFDT

CONFORMITÉ DU PRODUIT ANALYSÉ AU PRODUIT ATTENDU

Le questionnaire SINTES renseigné par un collecteur lors de l'entretien avec un usager inclut un item « contenu supposé avant consommation » qui correspond au produit que l'utilisateur pense détenir. Lors de la consommation, ils ont pu faire l'expérience d'effets ne correspondant pas à ceux qu'ils recherchaient, ou auxquels ils sont habitués.

Figure 3. Conformité du produit identifié par l'analyse avec le produit attendu par l'utilisateur



Source : SINTES 2020, OFDT

L'analyse permet de confronter le contenu des produits attendu par les usagers à leurs contenus réels (car seule une analyse en laboratoire permet d'identifier de façon certaine les produits actifs et leur teneur).

En 2020, les produits collectés par le réseau SINTES correspondent une fois de plus dans leur très grande majorité aux produits annoncés. Cette mesure de la conformité se calcule en comprenant les produits de coupe « habituels » des produits circulants³.

3. Produits de coupe habituels pour la cocaïne : lévamisole, paracétamol, caféine, hydroxyzine, amidon, lidocaïne ; pour l'héroïne : caféine, paracétamol, noscapine, monoacétyl morphine, 6-MAM, papavérine, acétylcodéine.

Dans les trois-quarts des cas (76 %), il s'agit bien du produit annoncé, accompagné des produits de coupe habituels. Il faut bien noter que les proportions de ces différentes molécules, les unes par rapport aux autres, peuvent faire varier les effets ressentis lors de la consommation. Certains usagers habitués d'un produit peuvent par exemple ne pas retrouver les effets attendus si le produit est trop dosé ou coupé différemment de ce dont ils ont l'habitude. Il est important de préciser aussi que les cannabidiols dits « CBD », c'est-à-dire avec une teneur en cannabidiol supérieure à celle du tétrahydrocannabinol, n'ont pas été considérés comme des « arnaques » (voir ci-après) puisqu'il s'agit d'une question de proportion des composants et non de coupage du produit.

Par ailleurs, l'augmentation de la tolérance⁴ pour un produit peut faire diminuer petit à petit les effets recherchés liés à la consommation de celui-ci. L'utilisateur interrogera alors la composition d'un produit « classique » car son ressenti s'est transformé au fil du temps.

De même, un produit trop dosé provoquera des effets différents des produits habituels, c'est ce type de situation qui mène régulièrement des usagers à suspecter un produit coupé de manière inhabituelle, voire une « arnaque » alors qu'il s'agit par exemple de cocaïne présentant une teneur très élevée (« pure »).

En 2020, les collectes de produits vendus sous une appellation erronée ont constitué une part importante de l'activité du réseau. Ce phénomène, familièrement qualifié « d'arnaque », renforce nécessairement les effets indésirables ou inattendus ressentis par l'utilisateur qui s'attend potentiellement à tout autre chose lors de la consommation du produit acheté sous un autre nom. On notera enfin que 10 échantillons ne contenaient aucun produit psychoactif.

« Arnaques », tromperies et adultérations observées en 2020

Les modalités d'« arnaques » lors d'un achat de produit psychoactif sont multiples, le dispositif SINTES considère trois modalités : l'arnaque au sens strict, c'est-à-dire l'achat d'un produit psychoactif différent de celui escompté ; la tromperie lorsque le produit acheté ne contient aucun produit psychoactif ; enfin, l'adultération lorsque le produit acheté contient bien le produit escompté (souvent en faible quantité), accompagné d'un autre produit psychoactif (en dehors des coupes habituelles) souvent censé imiter les effets recherchés.

Voici quelques exemples « d'arnaqes », tromperies et adultérations observées en 2020 qui correspondent à 22 % des collectes de l'année. Il est intéressant de noter que les produits classiques peuvent être sujets à de grandes variabilités en termes de composition (teneur ; nombre et proportion des produits de coupe) mais donnent rarement lieu à des phénomènes d'arnaque au sens strict⁵. Par exemple, cette année, le dispositif a recensé très peu « d'arnaqes » concernant l'héroïne, bien que l'on observe une très grande variabilité de teneurs pour ce produit.

Figure 4. Quelques « arnaques », tromperies et adultérations révélées par les analyses SINTES 2020

Produit attendu	3-MMC	Cocaïne	MDMA	Alprazolam (Xanax® contrefait)	Alpha PHP	Alpha PVP
Résultat d'analyse	N-ethylpentylone	Eutylone	Amidon	Etizolam Flualprazolam lidocaïne	+ + Alpha-PVP (x2)	3-MMC
	X-CMC	Lévamisole	Desloratadine	Flualprazolam (x2)	X-CMC	Alpha-PHP
	3-chloromethcathinone (3-CMC)	Paracétamol	Tropatépine	Flualprazolam + caféine		
	3-MMC (x2)	Alpha-PVP	Alpha-PHP	Flubromazolam		
	X-CMC	Buprénorphine	Amphétamine			
	Alpha-Pyrrolidinovalerophenone/ alpha-PVP	Paracétamol	Métamphétamine			
	Clephedrone (4-CMC)	Kétamine 3-MMC	Propranolol			

Source : SINTES 2020, OFDT

Note : le tableau recense différentes « arnaques » pour certains produits collectés par le réseau SINTES en 2020. Lorsque la même situation s'est présentée deux fois, le nom de la molécule détectée lors de l'analyse est suivi d'un (x2).

4. Lorsque la consommation régulière d'un produit implique une augmentation des doses pour retrouver les effets recherchés.

5. Les phénomènes « d'arnaqes » observés par le dispositif peuvent varier d'une année à l'autre selon certains facteurs comme la disponibilité d'un produit, les variations de prix ou encore de teneurs.

Il est intéressant de noter que certains produits de synthèse n'ayant pas de reconnaissance sur le marché peuvent être vendus pour un autre et vice versa. On peut aussi s'attarder sur plusieurs collectes liées à la consommation de « Xanax® » (alprazolam). Ce médicament est disponible sur ordonnance en France mais l'apparence des comprimés vendus comme tels sur le marché noir ne correspond pas à celle disponible en pharmacie. Sur ce marché parallèle, les comprimés vendus comme du Xanax® ont une forme de barre quadriséable, copiée sur le modèle courant en circulation aux États-Unis. Tous les comprimés collectés sous cette forme dans le dispositif contenaient en réalité d'autres benzodiazépines plus récentes et bien plus puissantes que l'alprazolam, parfois associées à de la caféine.

CAS MARQUANTS

Cannabinoïdes de synthèse (CS) et herbe adultérée par des CS

En 2020 le dispositif SINTES a identifié sur le territoire français un nouveau type de produit dérivé du cannabis. Le précédent numéro du Point SINTES (n° 6) abordait le flou qui entourait certains produits assimilés à des produits dérivés du cannabis comme les « herbal incenses » ou les e-liquides contenant des cannabinoïdes de synthèse. C'est une étape supplémentaire dans la production de produits jouant sur ces représentations qui a été franchie cette année. L'existence d'herbe de cannabis sur laquelle étaient ajoutés des cannabinoïdes de synthèse avait provoqué de vives réactions et diffusions d'alertes en Suisse et en Autriche notamment à la fin de l'année 2019 et au début 2020. Ces annonces diffusées par des dispositifs d'analyse de drogues ont permis de suspecter l'arrivée de tels produits en France. C'est en février 2020 qu'un tel produit a été analysé pour la première fois dans le cadre de la veille SINTES, vendu sous forme d'une résine portant l'appellation de « Katmandou Hash » par un revendeur d'Île-de-France qui vantait la puissance de son produit sur un réseau social. Après une première analyse à la CCM par une structure de RdRD basée en Île-de-France, un laboratoire partenaire de SINTES a eu la charge d'analyser la résine en question qui contenait à la fois une teneur faible en THC et du 4F-MDMB-BINACA, un cannabinoïde de synthèse identifié pour la première fois en France en 2018, et retrouvé ainsi en février 2020 sur un produit ayant l'apparence d'une résine de cannabis classique.

En septembre, c'est sur trois échantillons d'herbe de cannabis collectés dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté qu'est détecté un cannabinoïde de synthèse : le MDMB-4en-PINACA. L'OFDT a publié une [note SINTES en octobre 2020](#) pour communiquer rapidement auprès des acteurs de la réduction des risques et des dommages et valoriser les informations produites en considérant d'une part une très probable sous-déclaration des événements indésirables liés à la consommation d'herbe adultérée par ce cannabinoïde de synthèse et, d'autre part, la diffusion d'un phénomène repéré dans d'autres pays européens.

Le dispositif SINTES, permettant la collecte de produits psychoactifs par les structures de terrain, s'adresse en priorité à un public habitué à celles-ci, ce qui constitue un biais de sélection entraînant une sur-représentation des produits consommés par les populations fréquentant ces établissements. Le phénomène de l'adultération de l'herbe de cannabis a touché cette année un public plus large, celui des consommateurs de cannabis réguliers avec ou sans trouble de l'usage.

Dès l'apparition de ces signaux, le réseau SINTES a travaillé à identifier les produits à l'origine des effets indésirables via l'analyse d'échantillons cédés par des patients ayant été hospitalisés après une consommation involontaire de ces produits. Cette collaboration et un suivi étroit de l'apparition de ces cas a donné lieu à plusieurs discussions au niveau national dans le cadre de la procédure « Signal Drogues » coordonnée par la cellule nationale d'alerte du ministère des solidarités et de la santé (voir p. 14).

Le phénomène de l'herbe adultérée illustre la réactivité du dispositif SINTES et l'implication de ses partenaires pour compiler et faire circuler de l'information consolidée vers les professionnels et les publics concernés.

Il est important de ne pas attribuer aux résultats des analyses SINTES une représentativité des produits circulants, puisqu'ils font l'objet d'une sélection selon les effets ressentis, et de préciser que seule une analyse du produit peut permettre de qualifier un échantillon comme contenant un CS.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA VEILLE SINTES-COVID

Lors du confinement du printemps 2020 (17 mars - 10 mai 2020), la disponibilité et la qualité (ressentie par les usagers) de certains produits ont connu de rapides perturbations⁶. Les difficultés d'approvisionnement ont eu des effets sur le trafic et une partie des revendeurs ont vu leurs stocks diminuer. Durant ces quelques semaines, le dispositif s'est organisé de façon à pouvoir collecter sans motif les produits circulants à une période qui semblait propice à la diffusion de produits coupés. La fermeture des frontières ainsi que les restrictions de déplacement des usagers étaient susceptibles d'avoir un impact sur la disponibilité des produits, mais aussi leurs prix et les quantités consommées.

C'est pour l'ensemble de ces raisons qu'a été lancée, d'avril à juin 2020, une veille spécifique, visant à documenter la qualité des produits circulant à cette période, ou encore les stratégies d'adaptations de certains usagers. La collecte était doublée d'un questionnaire interrogeant l'utilisateur sur la qualité ressentie des produits disponibles, mais aussi leur disponibilité, ainsi que leurs moyens d'approvisionnement.

Au total, le réseau SINTES a pu réaliser 80 collectes hors motifs habituels pendant cette période. La majorité des échantillons ont été collectés par les coordinations des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Île-de-France.

Figure 5. Nombre de collectes veille SINTES-COVID par produit (n=80)

Cocaïne	32	5F-MDMB-PINACA / 5F-ADB	1
Héroïne	10	1p-LSD	1
Kétamine	2	N-ethylheptedrone	1
MDMA	8	Mescaline	1
THC	5	X-CMC	1
Amphétamine	3	MDMB-4en-PINACA	1
3-MMC	3	Curcumin	1
LSD	1	Paracétamol	2
DMT (diméthyltryptamine)	1	Lévamisole	1
Alpha-PHP	1	Échantillon perdu	2
Alpha-PVP	1	Aucun produit psychoactif	1

Source : SINTES 2020, OFDT

Produits largement coupés

Héroïne. 10 collectes au total avec seulement deux échantillons présentant des teneurs très basses accompagnées de taux importants de produits de coupe qui restent les produits classiques : héroïne à 3 % avec 42 % de paracétamol et 23 % de caféine. Un autre phénomène intéressant a été observé sur la teneur des produits de coupe dans les échantillons d'héroïne avec une augmentation des teneurs en paracétamol (moyenne hors veille SINTES-covid = 42,5 %) indépendamment des teneurs parfois élevées en héroïne notamment pour 3 échantillons dosés à 48 %, 50 % et 56 %.

Cocaïne. 32 collectes présentant des teneurs allant de 4 % à 95,2%. Le nombre important de collectes suggère que le produit a conservé son intérêt pour les usagers dans un contexte de confinement strict. Globalement, il n'y a pas eu d'augmentation du nombre de produits de coupe mais de fortes teneurs en lévamisole dans plusieurs collectes (dosées à 60 % et 68 % par exemple), alors que la moyenne observée hors COVID en 2020 était de 23,5 % sur l'année 2020. Un phénomène similaire est observé avec le paracétamol, retrouvé seulement quatre fois mais en forte proportion. Les plus fortes teneurs en paracétamol dans ces collectes de cocaïne étaient de 64 % et 78 %, échantillons considérés comme des arnaques (teneurs en cocaïne respectivement de 5 % et 4 %).

MDMA/Ecstasy. 8 collectes mélangeant cristaux/poudre et comprimés avec des teneurs allant de 12 % (comprimé) à 96 % (cristaux). Ces produits étant plus difficiles à couper, il est peu surprenant d'y retrouver des teneurs comparables à celles d'un contexte classique.

6. Signalées sur les forums d'usagers et dans des réponses aux questionnaires SINTES-COVID. Voir également : Gérome C., Gandilhon M. Usages, offre de drogues et pratiques professionnelles au temps du COVID-19 : Les observations croisées du dispositif TREND. Bulletin TREND COVID-19, OFDT, 2020, n° 1, 15 p. ; Gérome C., Gandilhon M. Évolution des usages et de l'offre de drogues au temps du COVID-19 : observations croisées du dispositif TREND. Bulletin TREND COVID-19, OFDT, 2020, n° 2, 20 p.

« Arnaques » observées durant la veille SINTES-COVID

Les risques sanitaires sont plus élevés dans le cas d'arnaques au sens strict (lorsque le produit recherché est substitué par un autre) que pour les autres modalités (cf. p. 4). L'utilisateur ne reconnaissant pas les effets ressentis est plus à même de faire un « bad trip » aux effets psychologiques indésirables (anxiété, angoisse). Durant la veille SINTES-COVID, deux produits supposément « grand public » avaient été remplacés par deux produits plus rares, habituellement consommés par des usagers avertis. Ces deux cathinones ont par ailleurs des prix inférieurs à ceux de la MDMA ou de la cocaïne. C'est donc probablement une logique de rentabilité économique, à une période pendant laquelle il était difficile d'écouler ces produits, qui aurait poussé les revendeurs à proposer l'alpha-PVP et l'alpha-PHP à la place de la MDMA ou de la cocaïne.

Figure 6. Types d'arnaques et produits concernés dans les collectes veille SINTES-COVID

Type d'arnaques	Nombre	Produits concernés	Produit retrouvé
Teneurs faibles	4	Héroïne, cocaïne	Idem, teneurs inférieures à 5 %, coupes importantes
Autre produit	4	MDMA, cocaïne	Alpha-PHP, Alpha-PVP, MDMB-4en-PINACA
Absence de produit psychoactif	4	Cocaïne	Lévamisole, paracétamol

Source : SINTES 2020, OFDT

En conclusion, peu de transformations ont été observées parmi les 80 échantillons recueillis principalement dans quatre régions métropolitaines au cours de la période de collecte pendant le confinement du printemps 2020. Avec des teneurs moyennes très variables, quelques échantillons étaient alarmants mais sans hausse de la dangerosité des produits circulants, avec des arnaques « sans produits » plutôt qu'avec des produits plus dangereux.

TENEURS ET PRODUITS

Attention : Biais d'échantillonnage et représentativité du dispositif SINTES

Les teneurs moyennes calculées à partir des résultats d'analyse SINTES sont indicatives et ne sont pas représentatives des teneurs moyennes des produits circulant sur le territoire français. En effet, les collectes SINTES n'ont pas été effectuées aléatoirement et le nombre d'échantillons est trop faible pour leur conférer une représentativité. Cependant, confrontées à d'autres données, en particulier celles du dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND-OFDT) et les analyses des saisies effectuées par les douanes ou les services de police, ces teneurs constituent des signaux qui viennent renforcer la perception d'un phénomène ou apporter des éléments particuliers de compréhension. Les tableaux présentant les teneurs et les doses moyennes contiennent à la fois les données SINTES et STUPS (service national de police scientifique - SNPS) pour permettre au lecteur de mesurer les différences d'échantillonnage et la portée des conclusions présentées dans cette publication.

CANNABIS, UNE ADULTÉRATION BROUILLANT LES REPRÉSENTATIONS DES USAGERS

En 2020, le dispositif SINTES a collecté 62 échantillons de produits perçus comme des produits du cannabis, contre 44 en 2019. On constate donc une hausse des collectes et particulièrement des collectes d'herbe : 34 en 2020, contre 2 en 2019.

Cette hausse s'explique d'abord par l'apparition, en cours d'année, d'herbe de cannabis vendue comme un produit classique mais contenant en réalité un cannabinoïde de synthèse (associés à des taux très faibles de THC/CBD). L'arrivée de ces produits sur le marché français et la réactivité des acteurs de terrain pour communiquer et informer les usagers, expliquent la collecte de 18 échantillons de ce type de produits en 2020 (15 d'herbe et 3 de

résine). Dans 13 des 15 échantillons d'herbe, la présence d'un cannabinoïde de synthèse a été détectée. Il s'agit d'un CS relativement récent, le MDMB-4en-PINACA, ajouté sur une herbe de cannabis « support » possédant des teneurs faibles en cannabinoïdes naturels. Le premier échantillon de ce type, c'est-à-dire vendu comme un produit du cannabis « classique » (ici, une résine vendue en Île-de-France), contenait une autre molécule de synthèse : le 4F-MDMB-BINACA. Les deux autres résines analysées contenaient, pour l'une, le même CS que celui détecté sur les herbes (le MDMB-4en-PINACA), un autre CS pour l'autre : le 4F-ADB. S'agissant de ces produits adultérés par des CS vendus sous des appellations et des apparences suggérant des produits classiques aux teneurs élevées, les effets indésirables sont bien plus importants⁷ que ceux pouvant être provoqués par des consommations excessives de cannabis.

Le deuxième élément pouvant expliquer cette hausse de collectes de produits du cannabis peut être la baisse de qualité ressentie par les usagers (et davantage observée en période de confinement). Plusieurs collectes « cannabis » du dispositif SINTES concernent des produits provoquant des effets inférieurs à ceux attendus.

Afin de mieux documenter la diversité des produits en circulation, les différents produits du cannabis collectés via le dispositif en 2020 sont ici présentés en distinguant les produits « herbe et résine THC » d'une part et « herbe et résine CBD » d'autre part. Les données SINTES sont mises en regard avec celles du bilan annuel STUPS 2020 du SNPS qui, pour la première fois, opère la distinction THC/CBD et observe également un arrêt de la tendance à la hausse des teneurs en THC dans les résines et herbes.

Figure 7. Herbes et résines de cannabis selon leurs teneurs en THC ou CBD (collectes SINTES et saisies STUPS)

Origine des échantillons	Cannabis THC*		Cannabis CBD**	
	Type et quantité analysée	Taux moyen de THC	Type et quantité analysée	Taux moyen de CBD
SINTES -OFDT	Herbe (N = 9)	10,5 % (11,7 % en 2019)	Herbe (N = 9)	7,3 %
	Résine (N = 12)	23,6 % (28,4 % en 2019)	Résine (N = 3)	[4 % - 18,8 %]
STUPS - SNPS	Herbe	13 % (13,5 % en 2019)	Herbe (N = 229)	9 %
	Résine	27 % (28,7 % en 2019)	Résine (N = 116)	13 %

Source : SINTES 2020, OFDT et STUPS, 2020/SNPS

* Cette catégorie est constituée par le rapport THC>CBD lors de l'analyse, indépendamment des attentes de l'utilisateur ayant cédé son produit.

** CBD>THC au sein de l'échantillon.

Parmi les autres produits dérivés du cannabis ou vendus comme tels, outre les e-liquides (N = 10) de cannabis THC ou CBD, SINTES a collecté un cristal de CBD dosé à 70 % collecté en Bretagne et acheté sur le web de surface⁸.

Les 10 e-liquides collectés sous les noms « CBD » et « e-liquide au THC » ont tous été vendus aux usagers sous des appellations mensongères. Ces e-liquides ont été obtenus par des moyens divers allant de la boutique de cigarettes électroniques aux revendeurs sur le *darknet*. Dans tous les cas, les usagers n'étaient pas informés des produits qu'ils s'approprièrent à consommer, ce qui a eu un impact sur leur perception des effets provoqués. L'analyse a détecté diverses compositions, allant de l'association de molécules issues du cannabis (CBD+THC), à la présence d'un ou de plusieurs cannabinoïdes de synthèse, dont ceux détectés dans les herbes et résines adultérées.

Figure 8. Molécules détectées dans les e-liquides « cannabis » (collectes SINTES)

Molécules détectées	
CBD + THC (2 collectes)	5F-ADB
4F-MDMB-BINACA + 5F-MDMB-PICA (x2)	4F-MDMB-BINACA
5F-MDMB-PICA (x2)	Pas de produit psychoactif
5F-MDMB-PICA + CBD	

Source : SINTES 2020, OFDT

7. Consulter la rubrique « cas marquants » pour plus d'informations sur ces collectes et la [note SINTES](#) pour plus d'informations sur les effets provoqués par ces consommations involontaires.

8. Le web de surface est la partie d'Internet accessible à tous, en opposition au *deepweb* nécessitant l'utilisation d'outils d'anonymisation (logiciel TOR, etc.). Le *darknet* est la partie du *deepweb* dévolue aux activités illicites.

COCAÏNE, UN ÉVENTAIL DE TENEURS VARIÉES

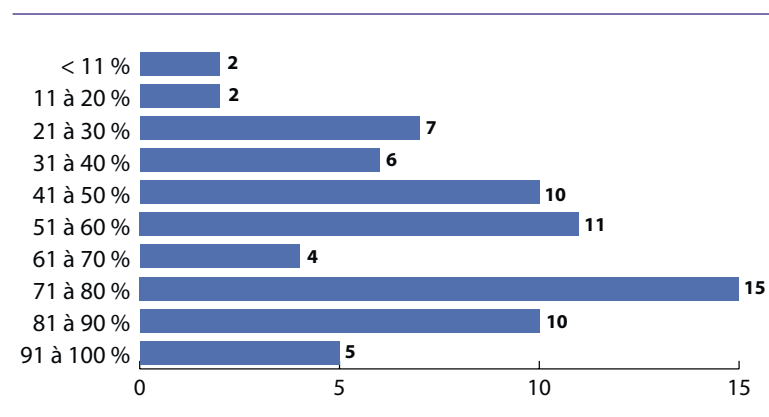
Le dispositif SINTES a analysé 121 collectes de cocaïne dont 32 durant la veille SINTES COVID. Parmi ces collectes, 9 échantillons ont été vendus comme de la cocaïne et contenaient en réalité d'autres produits (détaillés dans la rubrique « arnaques... », cf. figure 4). Par ailleurs, 4 collectes vendues comme de la MDMA (2) ou des amphétamines (2) contenaient en réalité de la cocaïne.

Les teneurs des échantillons de cocaïne analysés en laboratoire (N = 72) apparaissent relativement hétérogènes, s'étendant de 1 % à plus de 91 % (figure 9).

On remarquera une différence dans la répartition par rapport aux collectes de l'année précédente, avec une proportion plus importante d'échantillons de teneurs inférieures à 50 % qu'en 2019 (27 sur 72 en 2020 contre 15 sur 106 en 2019). Ce phénomène pourrait expliquer la baisse de la teneur moyenne observée par SINTES et, dans une moindre ampleur, par la police scientifique (figure 10), qui relève, pour la deuxième année consécutive, une baisse de la teneur moyenne, après une hausse régulière et importante (+ 20 % environ) depuis le début des années 2010.

Dans 26 échantillons (sur l'ensemble des collectes N = 121), le seul produit psychoactif retrouvé était la cocaïne, contre 45 (sur 106) en 2019. Le même phénomène est observé par les analyses des saisies policières avec 32 % des échantillons analysés ne contenant que de la cocaïne. Il faut cependant préciser que ces données concernent l'ensemble des saisies et non spécifiquement celles réalisées en petite quantités.

Figure 9. Répartition des échantillons de cocaïne selon leur teneur (hors collectes covid)



Source : SINTES 2020, OFDT

Figure 10. Teneurs moyennes de la cocaïne (collectes SINTES et saisies STUPS)

Origine des échantillons	Nombre d'échantillons	Moyenne cocaïne 2020	Moyenne 2019
SINTES - OFDT	N = 72	59,4 %	67,5 %
STUPS - SNPS	N = 1 881	64 %	65,8 %

Source : SINTES 2020, OFDT ; STUPS 2020, SNPS

Les laboratoires partenaires SINTES font une recherche systématique des substances psychoactives présentes dans les échantillons. Une première analyse permet d'identifier les composants principaux au sein d'une large liste de substances psychoactives régulièrement mise à jour. La deuxième analyse permet de quantifier certains des produits détectés lorsque les moyens techniques le permettent. Ces analyses permettent d'interpréter l'impact que la composition de l'échantillon a pu avoir sur les effets perçus par l'utilisateur et de suivre l'évolution des molécules utilisées pour couper la cocaïne et les autres produits.

Figure 11. Part des principaux produits psychoactifs de coupe présents dans les collectes SINTES et les saisies STUPS

Produits de coupe	Nombre	Part dans SINTES	Part STUPS-SNPS
Sans produits de coupe	26	48 % (du total des collectes, N = 89)	32 % (du total des saisies)
Lévomisole	33	55 % (des collectes coupées N = 60)	53,2 % (des saisies coupées)
Phénacétine	23	38 %	14 %
Lidocaïne	6	10 %	4,2 %

Source : SINTES 2020, OFDT ; STUPS 2020, SNPS

HÉROÏNE, FAIBLES TENEURS ET FORTES COUPES

En 2020, 85 collectes de produits supposés être de l'héroïne ont été réalisées par le réseau SINTES. Parmi celles-ci, cinq échantillons ont été recueillis durant la période du premier confinement. En dehors de ces collectes, 3 échantillons de « Rachacha » (pâte d'opium) et d'opium ont été collectés.

Parmi les 76 collectes hors veille SINTES COVID, les laboratoires ont réalisé la quantification de 69 échantillons (figure 12). Les teneurs mesurées allaient de 3 % à 86 % avec une moyenne à 20,8 % (contre 21,4 % en 2019). La moyenne observée dans les collectes SINTES est relativement proche de celle calculée par le SNPS dans la base STUPS (20,3 % en 2020).

La distribution des collectes selon les teneurs montre une large prépondérance des échantillons à faible teneur (46 sur 76 en deçà de la moyenne). Il faut cependant rappeler la spécificité des collectes SINTES, sélectionnant les échantillons ayant provoqué des effets inhabituels ou indésirables (dont des motifs d'effets inhabituels qui peuvent recouvrir par exemple des cas de syndromes de manque consécutifs à la consommation de produits très peu dosés en héroïne).

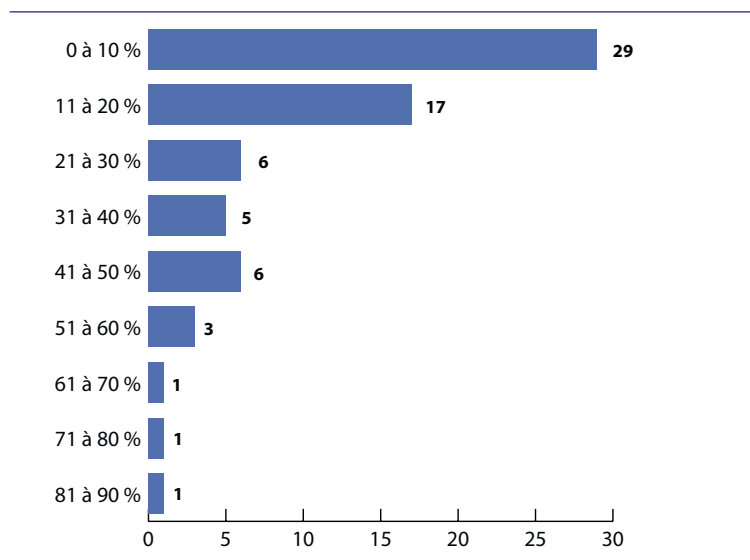
Au contraire, l'analyse de plusieurs échantillons a révélé des teneurs particulièrement élevées (6 collectes aux teneurs supérieures à 50 %). Les deux échantillons les plus dosés (respectivement 86 % et 80 %) avaient été obtenus via le *darknet* et ne présentaient aucun produit de coupe. Le 3^e échantillon le plus pur était lui aussi non coupé, mais présentait quelques molécules résiduelles de la plante. Celui-ci avait été obtenu par un réseau de vente classique.

Les produits de coupe de l'héroïne les plus retrouvés dans les échantillons SINTES restent les mêmes, à savoir le paracétamol et la caféine, retrouvés respectivement dans 91 % et 93 % des collectes SINTES au sein des 69 échantillons d'héroïne coupés. D'autres produits sont régulièrement détectés dans les échantillons d'héroïne, comme la papavérine, la noscapine et l'acétylcodéine. Ces molécules correspondent à des résidus d'alcaloïdes de la plante *papaverum somniferum* et témoignent de la qualité de la purification opérée lors de la synthèse du produit. Quant à la 6-mono-acetyl-morphine, il s'agit d'un produit de dégradation de l'héroïne lorsque celle-ci est conservée trop longtemps ou dans de mauvaises conditions. Parmi ces molécules, la noscapine et la 6-MAM peuvent avoir un impact sur les effets ressentis par l'utilisateur.

AMPHÉTAMINES, BAISSÉ DES TENEURS HORS CONFINEMENT

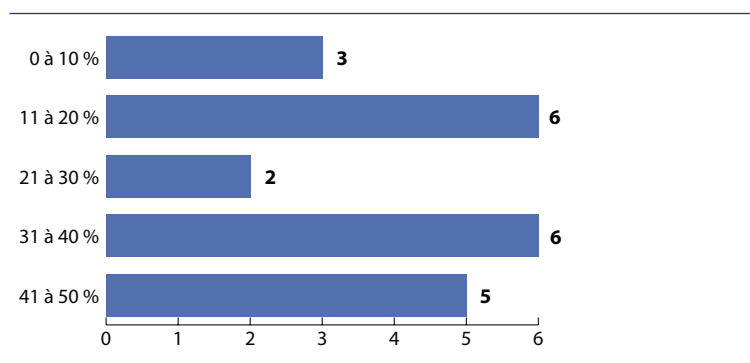
En 2020, 42 produits collectés dans le réseau SINTES étaient censés contenir des amphétamines. Seuls 35 en contenaient réellement dont 6 collectés durant la veille SINTES-COVID. Une collecte de méthamphétamine pure et sans produit de coupe a été réalisée en Île-de-France. Celle-ci avait d'ailleurs été vendue comme des cristaux de MDMA. Plusieurs molécules de NPS analogues aux amphétamines ont aussi été collectées dont un échantillon de 4-FMA, un échantillon 2-FMA ainsi qu'un précurseur de leur synthèse.

Figure 12. Répartition des échantillons d'héroïne selon leur teneur (hors collectes covid)



Source : SINTES 2020, OFDT

Figure 13. Répartition des teneurs en amphétamine dans les échantillons collectés hors veille SINTES-COVID (N=22)



Source : SINTES 2020, OFDT

Seules les compositions de 22 échantillons ont pu être quantifiées. Les teneurs variaient de 4,9 % à 100 %. La teneur moyenne en amphétamine dans les échantillons collectés par SINTES était de 27,1 % (N = 22).

On différenciera les échantillons d'amphétamine et ceux de « speed » (amphétamine + caféine). Dans les échantillons de speed (N = 14), les teneurs en amphétamine varient de 11 % à 30 %, et celles de caféine de 8 % à 78 %.

On notera que les 6 collectes d'amphétamine réalisées durant le premier confinement avaient les teneurs les plus hautes observées dans l'année, entre 65 et 100 %.

On observe un changement visible sur les teneurs observées par SINTES en 2020 par rapport à l'année précédente, avec très peu de hautes teneurs en dehors de la période du confinement.

MDMA/ECSTASY

En 2020, le réseau SINTES a collecté 36 échantillons supposés contenir de la MDMA/ecstasy, 33 en contenaient effectivement. Les arnaques observées cette année concernaient plutôt la forme comprimé en la substituant par des médicaments (propranolol et desloratadine par exemple).

Les 36 collectes se répartissent ainsi : 19 comprimés d'ecstasy et 17 échantillons de poudre/cristal. Sur les collectes de comprimés, seuls 13 ont pu être quantifiés. Cette année encore, les teneurs des échantillons de poudre et cristaux de MDMA restent au-dessus de celles des comprimés avec des teneurs allant de 59,8 % à 100 % (à l'exception d'une arnaque de teneur très faible) et aucun produit de coupe n'a été détecté. La teneur moyenne dans les comprimés était de 40 % (N = 13). L'information la plus importante à propos des comprimés est la dose totale de MDMA qu'ils contiennent. La teneur n'a que peu d'intérêt vu la grande variabilité des masses totales de ceux-ci. Afin de réaliser une quantification précise de la dose du comprimé, il faut collecter un comprimé complet et connaître sa masse totale (au milligramme), ces conditions étaient réunies pour 7 collectes en 2020. De plus, l'homogénéité des comprimés d'ecstasy actuels, paramètre qui devient très important lorsque les usagers ne consomment qu'une part du comprimé, n'a pas été explorée.

L'augmentation régulière, depuis une décennie, des doses totales de MDMA dans les comprimés a cependant modifié la perception qu'en ont les usagers ainsi que les conseils des associations de RdRD. Le fractionnement et la consommation espacée permettant aux usagers de jauger par eux-mêmes la puissance du produit.

Figure 14. Teneur et dose moyennes dans les comprimés et poudres de MDMA (collectes SINTES et saisies STUPS)

Origine des échantillons	Nombre d'échantillons contenant MDMA	Moyenne poudre/cristal	Moyenne comprimé	Dose moyenne par comprimé
SINTES - OFDT	N = 33	68,5 % (N = 12*)	40 % (N = 13)	198 mg (N = 7**)
STUPS - SNPS	N = 316	59 %	33 %	145 mg

* 12 des 17 échantillons de poudre ont pu être quantifiés.

** Les seuls comprimés pour lesquels la dose a pu être calculée sont ceux qui ont été collectés dans leur intégralité.

Les doses élevées mesurées dans les comprimés collectés par le dispositif sont révélatrices du biais de sélection propre à SINTES. Une telle différence entre les doses moyennes calculées à partir des saisies policières et celles de SINTES (environ 50 mg) s'explique probablement par le fait que les échantillons ayant provoqué des effets indésirables importants poussent l'utilisateur à céder l'intégralité d'un comprimé du même lot. Il faut toutefois rester vigilant et noter le faible nombre d'échantillons collectés par SINTES qui ne permet pas de produire des données solides sur la composition du comprimé d'ecstasy « moyen ».

La veille sanitaire sur la composition des produits circulant permet de mettre en perspective les teneurs moyennes fournies par les services d'application de la loi, en soulignant la spécificité de certains échantillons ainsi que la variabilité d'un marché hétérogène qui ne saurait se résumer à une simple moyenne nationale.

3-MMC ET CATHINONES

Au cours de l'année 2020, 51 collectes de cathinones ont été réalisées. Parmi celles-ci, comme en 2019, la 3-MMC est la plus collectée en 2020 (28 sur 51). D'autres molécules moins courantes de cette famille ont également été analysées, comme l'alpha-PHP, l'alpha-PVP, l'eutylone ou encore la 4-CMC.

Une baisse du nombre d'échantillons collectés est observée avec 28 collectes de 3-MMC pour 2020 contre 41 en 2019. Le contexte sanitaire a pu avoir un impact sur l'activité des espaces où circulent ces produits (pratiquants du chemsex, mais aussi milieu festif alternatif). Les difficultés rencontrées par les associations pour intervenir dans ce contexte peuvent aussi fournir un élément de compréhension pour expliquer la baisse des collectes, indépendamment de la baisse de la notoriété du produit.

L'analyse a permis la quantification du contenu de 18 échantillons cette année dont les teneurs varient entre 24 % et 100 % avec une moyenne de 81,6 %. On notera qu'un seul échantillon collecté était coupé. Les molécules utilisées étaient celles habituellement réservées à la cocaïne : lidocaïne et caféine.

Ces données restent fragiles étant donné le très faible nombre d'échantillons analysés. Le rapport STUPS ne traite pas ces échantillons à part et ne fournit donc pas de données de comparaison.

Les données obtenues par le dispositif TREND (OFDT) en 2020 à propos de la 3-MMC indiquent un élargissement des publics usagers de ce produit. La trajectoire du produit semble similaire à celle suivie par le GHB/GBL en passant du milieu HSH⁹ vers des publics des espaces festifs de musique techno (free parties principalement)¹⁰. Les facteurs permettant cette porosité sont liés à la facilité d'accès à cette molécule disponible en ligne à des prix inférieurs aux produits traditionnels ainsi qu'à la relative stabilité de la qualité du produit obtenu (les usagers utiliseraient régulièrement les mêmes sites pour leur approvisionnement). Les données recueillies par le dispositif TREND indiquent que le produit serait utilisé en milieu festif (sites de Toulouse, Lyon, Paris/Seine-Saint-Denis notamment), comme une alternative à la cocaïne. Ces nouveaux publics la comparent à la MDMA ou à la cocaïne voire au speed.

9. HSH : hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes.

10. Gérome C., Chevallier C. (2018) [Sur doses de GHB/GBL : mise en perspective et état des lieux des données récentes](#). Note 2018-01. Saint-Denis, OFDT, 11 p.

RÉPERTOIRE NPS

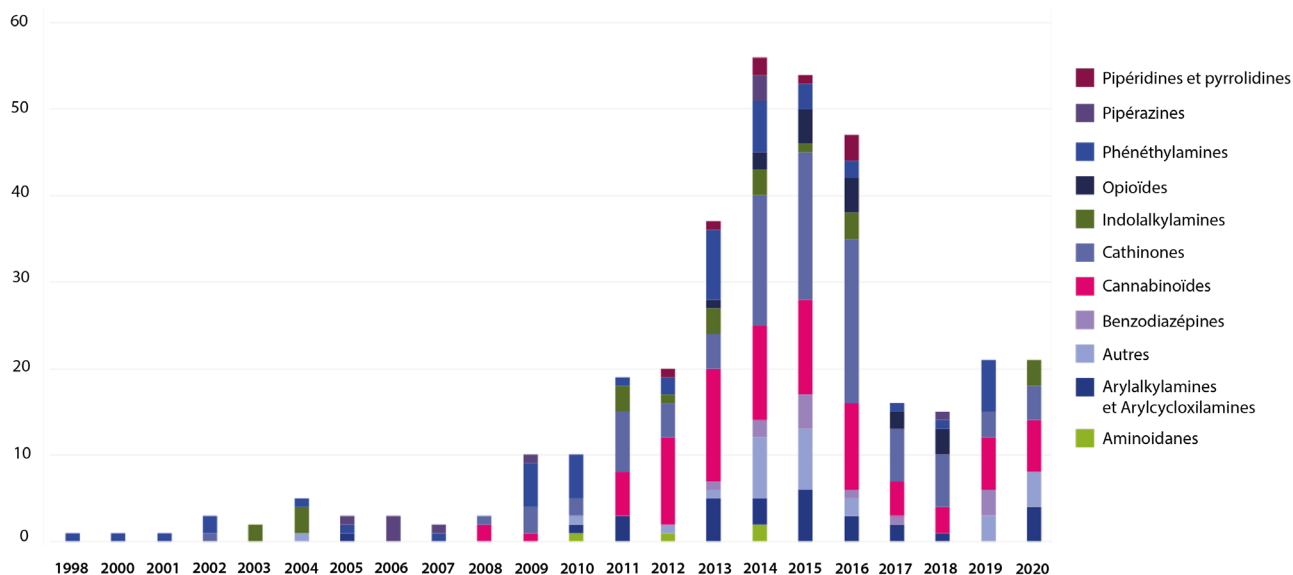
En 2020, 23 nouvelles substances ont pu être identifiées en France grâce aux différents acteurs du réseau Early Warning System (EWS) (saisies de douanes, police, gendarmerie et laboratoires partenaires). Ces identifications permettent de suivre la diffusion de certains produits sur le territoire européen grâce à l'EWS coordonné par l'EMCDDA et dont l'OFDT est le point focal. Les molécules identifiées par ce réseau permettent d'alimenter une base de données permettant de réunir les connaissances partielles pour préciser les pratiques associées aux produits et les conséquences sanitaires de leur usage.

Figure 15. Molécules psychoactives identifiées pour la première fois en France en 2020

Famille	Molécule identifiée	Famille	Molécule identifiée
Arylalkylamines & Arylcyclohexylamines	BOH-2C-B	Cannabinoïdes	4F-MDMB-BICA
	Mephedrene		5F-Cumyl-PeGaClone (5F-SGT-151)
	Methoxpropamine (MXP)		5F-EMB-PICA
	x-Me-PCP		ABO-4en-PINACA
Cathinones	3-CEC		ADB-BUTINACA
	4F-3-methyl-alpha-PVP		Cumyl-5F-P7AICA
	MDPEP	Indolalkylamines	4-AcO-MET
	Alpha-pyrrolidinocyclohexylphenone (Alpha-PCYP)		4-HO-DPT
Phénéthylamines	2-fluoroethamphetamine (2-FEA)		4-HO-EPT
	3-FMA	5-HO-DMT, Bufoténine ¹¹	
Psychostimulants	Fladrafinil	Autres	1B-LSD
		Autres	1cP-LSD

Le tableau recense l'ensemble des molécules psychoactives détectées pour la première fois en France par le réseau de laboratoires partenaires SINTES (CHRU Lille, police scientifique, gendarmerie, douanes). Ces données sont transmises à l'EMCDDA pour informer l'ensemble des membres du réseau *Early Warning System* permettant ainsi une mise à jour, à flux tendu, des connaissances de ces produits et de leur diffusion.

Figure 16. Évolution du nombre de nouvelles molécules psychoactives identifiées en France entre 1999 et 2020



L'apparition rapide de nouvelles molécules psychoactives (NPS) au début des années 2000 semble ralentir aujourd'hui et se stabilise depuis quelques années autour de 20 par an.

11. La bufoténine est une molécule hallucinogène naturelle sécrétée par des grenouilles et champignons par exemple. Pour la première fois cette molécule a fait l'objet de saisie douanière en étant isolée et constituée à ce titre une forme nouvelle de cette molécule.

LE DISPOSITIF SINTES

Le dispositif SINTES (Système d'identification national des toxiques et substances) a été mis en place par l'OFDT en 1999. Il vise essentiellement à documenter la composition des produits circulants, illicites ou non réglementés (dosage, identification de nouvelles molécules et logos), à partir des résultats de l'analyse des saisies effectuées par les services d'application de la loi et des collectes de produits, à un stade de leurs parcours où ils ne seront plus coupés, réalisées par des acteurs socio-sanitaires directement auprès des usagers. Le dispositif permet en outre de documenter le contexte de consommation de chaque échantillon, à l'aide d'un questionnaire soumis à l'utilisateur lors de la collecte. Les questions portent sur le produit (prix, forme, voie d'administration), sur l'utilisateur (âge, sexe) et sur son usage (produits consommés en association, effets recherchés et ressentis, fréquence). Il comporte deux volets : le volet Veille et le volet Observation et s'appuie de manière privilégiée sur le réseau SINTES.

Le dispositif SINTES - Veille

Le volet veille est un système d'information rapide par lequel transitent des signalements d'événements sanitaires graves ou inhabituels concernant les substances psychotropes et les signalements de substances présentant un caractère nouveau (forme, composition, nom...) ou particulièrement dangereuses. Le réseau SINTES participe également à la veille sanitaire à travers la Cellule nationale d'alerte (CNA), au dispositif « Signal drogues » en lien avec des institutions sanitaires françaises (DGS, Santé publique France, ANSES, ANSM et MILDECA). Enfin, la coordination nationale du dispositif SINTES est le relais français du Système d'alerte précoce européen ou *Early warning system* (EWS). Elle a pour mission de communiquer à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) tout nouveau produit de synthèse (NPS) identifié sur le territoire français ainsi que tous les cas sanitaires graves en lien avec un usage de drogues. En retour, elle doit également relayer les alertes envoyées par l'EWS européen aux partenaires sanitaires nationaux pour une éventuelle diffusion.

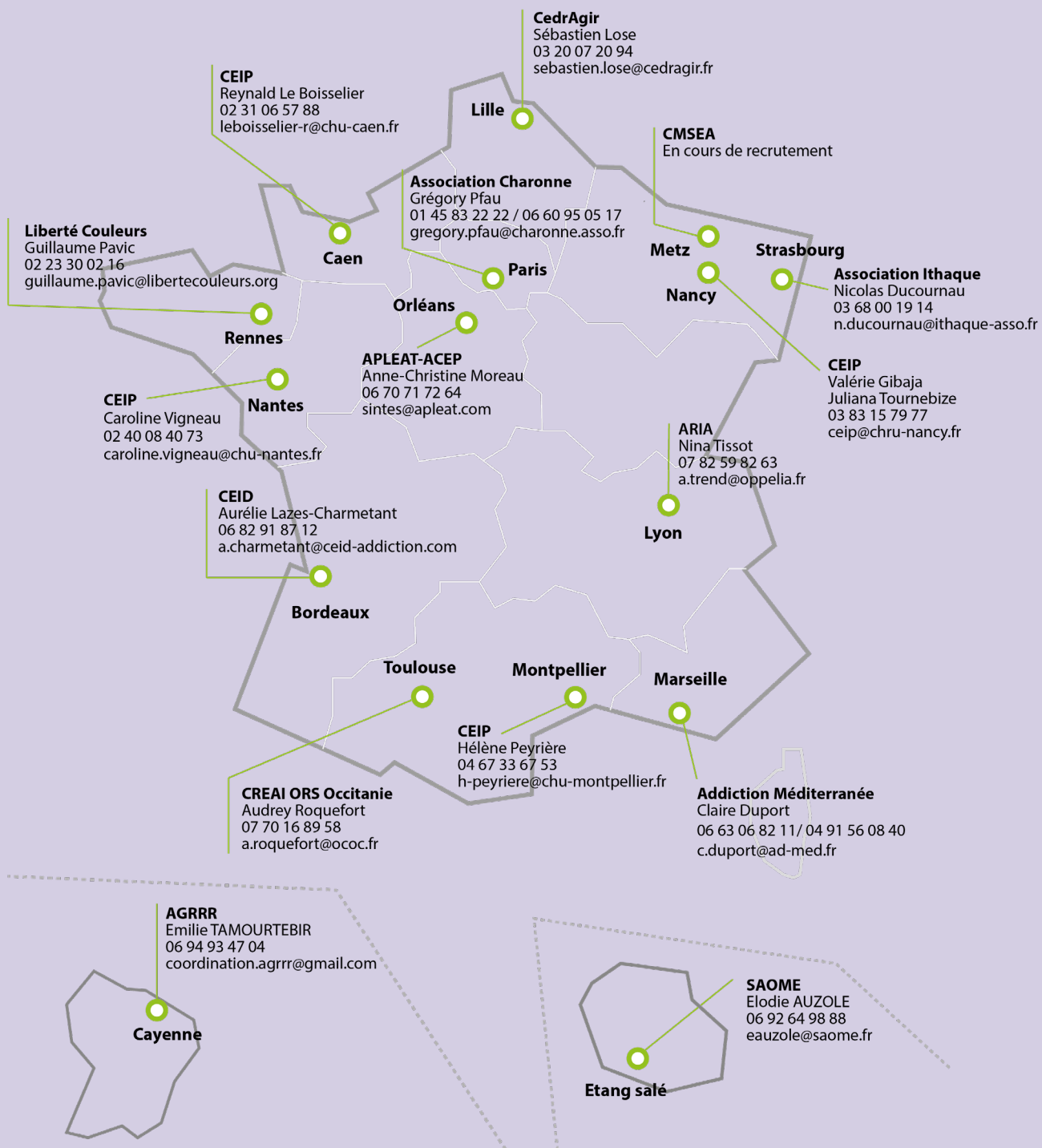
Le dispositif SINTES - Observation

Le volet « Observation » propose un éclairage sur la composition d'un produit illicite particulier grâce à des études spécifiques. Il s'appuie toujours en grande partie sur le réseau Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) de l'OFDT qui assure les collectes de substances auprès des usagers et le renseignement du questionnaire. D'autre part, les données d'analyse des saisies fournies par les laboratoires de la police, des douanes et de la gendarmerie permettent de suivre d'année en année la composition moyenne des produits.

Le réseau SINTES

Il est formé de trois partenaires essentiels :

- Les coordinateurs régionaux et les collecteurs qui effectuent les collectes des produits accompagnées du remplissage des questionnaires. Ils sont composés d'une part de travailleurs du champ sanitaire et social intervenant auprès des usagers de drogues (infirmiers, éducateurs, médecins...) et d'autre part d'acteurs du milieu associatif intervenant dans le champ de la réduction des risques et des dommages.
- Les laboratoires d'analyse à qui sont adressés les échantillons collectés par les acteurs socio-sanitaires : des laboratoires hospitaliers et universitaires, des laboratoires de la Police scientifique, le laboratoire du Service commun des douanes de Paris (SCL Paris) et le laboratoire de l'Institut de recherche criminologique de la Gendarmerie nationale (IRCGN).
- Les services d'application de la loi pour la transmission des résultats d'analyse des produits saisis par leurs services : police nationale (SNPS), douanes (SCL de Paris) et la gendarmerie nationale (IRCGN). Ces résultats permettent à l'OFDT de comparer les produits saisis avec ceux réellement consommés par les usagers et sont aussi communiqués à l'EMCDDA deux fois par an.



ACTUALITÉS DU DISPOSITIF SINTES

VIE DU RÉSEAU

2020 a été une année de transformation pour le réseau SINTES, avec l'arrivée de nouveaux coordinateurs et l'ouverture d'une nouvelle coordination SINTES à La Réunion.

En Alsace, le départ à la retraite d'Elisabeth Fellingner, coordinatrice, a entraîné un changement de structure porteuse de la coordination locale SINTES. L'OFDT la remercie pour ses années de participation active à la veille sanitaire locale sur les produits circulant en Alsace. La coordination locale a été confiée à l'association Ithaque en la personne de Nicolas Ducournau, coordinateur de la salle de consommation à moindre risque Argos à Strasbourg.

Après une première année particulièrement difficile pour le lancement local de SINTES, la coordination Bourgogne-Franche-Comté a pu organiser sa première session de formation pour les collecteurs SINTES et ainsi créer les bases d'un réseau régional de collecte de produits autour du CEIP de Nancy.

C'est avec émotion que l'équipe de l'OFDT et les acteurs du réseau SINTES ont appris le décès, en décembre 2020, de Carole Mathurin, coordinatrice générale de l'Association guyanaise de réduction des risques (AGRRR). À partir de 2016, son implication et sa volonté ont été déterminantes pour faire progresser les connaissances sur la composition des produits circulant en Guyane. Le travail qu'elle avait initié sera poursuivi avec la nouvelle équipe de l'AGRRR. C'est Emilie Tamourtebir qui a repris le poste de coordinatrice SINTES Guyane.

DÉVELOPPEMENT DE L'ANALYSE DE DROGUE COMME OUTIL DE RdRD

L'année 2020 a aussi été marquée par la fermeture du réseau XBT de Médecins du monde. À la suite à l'inscription de l'analyse de drogues comme action de RdRD dans la « loi santé » de janvier 2016, Médecins du Monde a décidé d'accompagner la clôture du programme XBT pour le transmettre à un réseau d'acteurs de la réduction des risques. Un groupe de travail, animé par la Fédération Addiction en 2020 et incluant l'OFDT et une quinzaine d'associations pratiquant l'analyse (ou souhaitant la mettre œuvre), a œuvré à construire un nouveau réseau dénommé « Analyse ton Prod ». À travers sa participation à ce groupe, la coordination nationale SINTES a contribué à l'élaboration du fonctionnement de ce nouveau réseau, particulièrement autour des enjeux d'organisation et d'articulation à la veille sanitaire.

La coordination nationale SINTES tient à remercier l'ensemble des partenaires du réseau :

- Les coordinatrices et coordinateurs régionaux, et l'ensemble des collecteurs
- L'ensemble des bénévoles et salariés des structures partenaires et les laboratoires qui font en sorte que ce dispositif fonctionne.
- Les laboratoires partenaires : le laboratoire de toxicologie du CHRU de Lille, le service commun des laboratoires DGDDI et DGCCRF de Paris ; les laboratoires de la Police scientifique, l'unité « stupéfiants » de l'IRCGN.
- Le SNPS (Service national de police scientifique)
- L'IRCGN (Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale)
- Le réseau français d'addictovigilance des CEIP (Centre d'évaluation et d'information sur les pharmacodépendances)
- La direction surveillance de l'ANSM (Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé) et notamment ses pôles pilotage et sécurisation
- Le secrétariat de l'OFDT pour l'appui logistique : Mickael Da Silva

Les relecteurs de ce numéro : Agnès Cadet-Taïrou, Fabrice Guilbaud, Ivana Obradovic, Julien Morel d'Arleux.
Le Point SINTES est une publication de l'OFDT destinée aux professionnels du champ des addictions.
